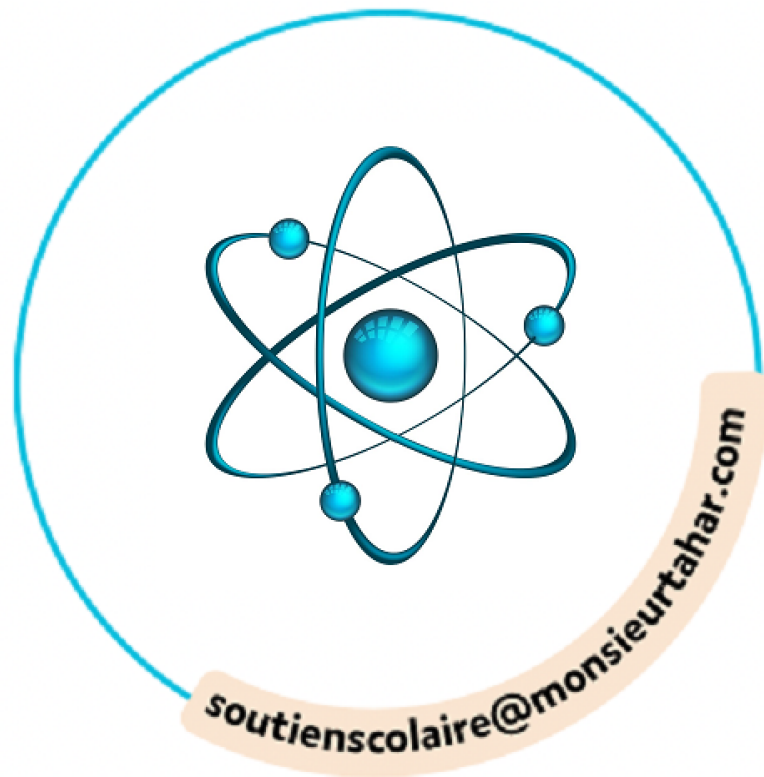
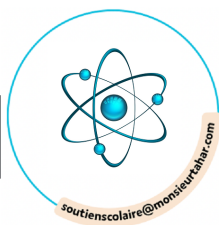


HISTOIRE CORRIGE



CHAPITRE 7

J'apprends et je construis mes compétences



– **Et après ?** Avec la fin de la guerre froide se pose la question d'intégrer les anciens pays du bloc communiste dans le projet européen : c'est l'un des objectifs du traité de Maastricht en 1992. Il prévoit l'élargissement aux pays d'Europe de l'Est.

1 Je fais ma fiche de révision

Le vocabulaire

Approfondissement : renforcement des institutions européennes et des politiques communes.

Élargissement : entrée de nouveaux États membres dans la CEE puis dans l'UE.

Marché commun : espace de libre circulation des marchandises, des services et des capitaux.

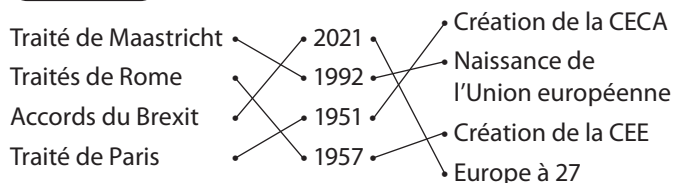
Communauté économique européenne (CEE) : organisation d'États européens collaborant dans divers secteurs (agriculture, commerce...) pour favoriser leur intégration économique et politique.

Union européenne : union politique et économique instituée en 1992 entre des États européens.

CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier instituée par le traité de Paris de 1951.

2 Je teste mes connaissances

Exercice 1



Exercice 2

Case bleue : État membre de l'Union européenne

Case bleue tour bleu : les six États fondateurs (CECA, 1951 ; CEE, 1957)

Case verte : Brexit (2021)

Figuré cercle rouge : Strasbourg, siège du Parlement européen (pouvoir législatif)

Figuré carré rouge : Bruxelles, siège de la commission européenne (pouvoir exécutif)

3 Je pratique différents langages : écrire pour argumenter

Étape 1

– **Quand ?** 1947-1991

– **Pourquoi ?** Éviter une nouvelle guerre en Europe, apaiser les relations franco-allemandes en faisant collaborer les deux pays.

– **Qui ?** France, Allemagne (RFA), Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas ; Robert Schuman, le couple franco-allemand (De Gaulle et Adenauer, par exemple).

– **Où ?** Europe de l'Ouest (bloc occidental).

– **Comment ?** Coopération économique (CECA-1951 ; CEE-1957) : développement du commerce et développement économique et social. Élargissements et approfondissements entre 1957 et 1991 : entrée de l'Irlande, du Royaume-Uni, du Danemark (1973), de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986).

Étape 2

Le sujet propose d'étudier la naissance du processus de construction européenne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et dans le contexte de la guerre froide, c'est-à-dire de l'axe rontement idéologique et indirect entre le bloc occidental et le bloc communiste de 1947 à 1991. Durant cette période, le continent européen est un enjeu et un théâtre d'axe rontements entre les deux superpuissances.

Le projet européen se concrétise en 1951 avec la signature du traité de Paris instaurant la CECA entre six pays fondateurs (France, RFA, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), puis avec la CEE instaurée par les traités de Rome en 1957 entre ces six membres. Leur collaboration doit permettre d'éviter une nouvelle guerre en Europe et d'apaiser les relations franco-allemandes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le couple franco-allemand a initié de nombreuses réalisations concrètes comme la PAC, le marché commun et le programme Erasmus. C'est un moteur de la construction européenne pendant la guerre froide. Les élargissements et les approfondissements ont permis d'éviter de nouvelles tensions militaires entre Européens depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La construction européenne a également assuré le développement du commerce et le développement économique et social des pays d'Europe de l'Ouest. Mais avec la fin de la guerre froide se pose l'enjeu d'intégrer les anciens pays du bloc communiste dans le projet européen : c'est l'un des objectifs du traité de Maastricht en 1992. Il prévoit l'élargissement aux pays d'Europe de l'Est.

Vers le brevet – Sujet guidé

Exercice 1

Réponses

Question 1 : Le document est un dessin de presse de Pierre Kroll, caricaturiste belge. Il est paru dans le journal belge *Le Soir* le 6 janvier 2007, à l'occasion de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne, et à l'approche de la célébration des 50 ans des traités de Rome qui ont institué l'union de six pays européens au sein de la CEE.

Question 2 : La première partie évoque les traités de Rome en 1957 qui institue la CEE avec les Six fondateurs, alors que la seconde partie évoque l'avant-dernier élargissement de l'UE en 2007 avec 27 pays membres.

Question 3 : En 1957, il y a 6 pays fondateurs, alors qu'en 2007 il y a 27 pays. Cette augmentation du nombre d'États membres est due aux élargissements successifs.

Question 4 : À travers la commande de boissons, le dessinateur montre qu'il est plus facile de se mettre d'accord à six pays en 1957 qu'à 27 pays en 2007. Si, en 1957, les six États fondateurs sont d'accord, la situation en 2007 est plus complexe, car chacun veut une boisson différente.

Question 5 : La construction européenne est marquée par des élargissements successifs. Le problème est désormais de se mettre

d'accord à 27 pour prendre des décisions communes, ce qui est difficile, car chaque pays ayant des intérêts et des points de vue divergents des autres, il est de plus en plus difficile d'assurer la gouvernance de l'UE. C'est d'ailleurs l'une des raisons du Brexit.

Exercice 2

Il s'agit d'expliquer les différentes étapes de la construction européenne entre 1951 et 1992, c'est-à-dire de les présenter et d'en donner une explication en lien avec le contexte européen et international.

Le développement de l'élève mobilisera les repères chronologiques suivants : 1951, traité de Paris instaurant la CECA ; 1957, traités de Rome instituant la CEE ; 1992, traité de Maastricht instaurant l'UE. L'élève rappellera quelques réalisations concrètes comme le marché commun, la monnaie unique, l'espace Schengen. Le professeur veillera à ce que son argumentation soit organisée selon un plan chrono-thématique qui évoque les élargissements successifs de la communauté puis de l'union, ainsi que l'approfondissement des politiques menées conjointement (d'abord économiques et commerciales, puis sociales). Une conclusion évoquant le Brexit et ses enjeux pourra être valorisée.

Vers le brevet – Sujet blanc

Exercice 1

Réponses

Question 1 : Le document est un dessin de Michel Iturria, caricaturiste basque français, paru dans le journal *Sud-Ouest*

en 2002. Il rend compte des questions qui se pose face aux nombreuses demandes d'adhésion à l'UE qu'a fait naître la chute du mur de Berlin.

Question 2 : Les deux documents évoquent le 5^e élargissement qui a lieu en 2004.

Question 3 : Le nombre d'États membres passe de 15 à 25, la Roumanie et la Bulgarie devant rejoindre l'UE trois ans plus tard.

Question 4 : Les atouts sont à la fois territoriaux, économiques et politiques. Élargie, l'UE comptera plus d'habitants, donc de consommateurs potentiels (« un marché de 450 millions de consommateurs »), et pourra affirmer davantage sa puissance, (« elle devrait bénéficier d'une position renforcée sur la scène internationale »).

Question 5 : L'élargissement est donc un atout, mais aussi source de fragilités. Plus d'états membres entraîne plus de lourdeur dans la prise de décision et plus de dissensions et d'intérêts divergents. Passée de 12 États membres à 28 en 2013, l'Union européenne connaît des difficultés dans les années 2000. Aux difficultés économiques et sociales s'ajoutent de nombreuses critiques vis-à-vis de la construction européenne. Elles peuvent nourrir le rejet de l'Union européenne, comme l'illustrent le vote du Brexit et la sortie du Royaume-Uni de l'Union le 1^{er} janvier 2021.

Exercice 2

Repère 2 :
1957 – Traités de
Rome – CEE

Repère 3 :
1992 – Traité
de Maastricht – UE

